Règlement du jeu

LA LOTERIE 3D DENTAL STORE

Article 1 / la société organisatrice

La société 3D Dental Store, dont le siège social est situé au 75 route de Lyons-la-Forêt à ROUEN (76000), SIRET 794 047 472 00012, NAF 4646Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) en négoce de fournitures dentaires, organise une loterie commerciale sans obligation d'achat du lundi 27 mars à 00h00 au dimanche 7 avril 2024 à 23h59 intitulé « GRAND JEU CONCOURS».

Article 2 / les participants

Le jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures ou morales, domiciliées en France Métropolitaine, s'étant abonné aux comptes de 3D Dental Store et Protheshit sur Facebook ou Instagram et ayant liké, partagé et commenté en identifiant 3 amis un post sur Facebook ou sur Instagram de la société organisatrice à l'exclusion des employés, de leur famille et à toute personne ayant collaboré à la conception du jeu.

La participation à la loterie commerciale implique que les participants aient pris connaissance du présent règlement. Le participant déclare satisfaire à toutes les conditions énoncées dans le présent règlement pour participer au jeu et respecter l'intégralité des exigences du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables. Seules les participations conformes au règlement seront prises en compte dans le cadre de la loterie commerciale.

Article 3 / les modalités de participation

S'agissant d'une loterie commerciale, le jeu est régi par le hasard et chaque participant accepte cet esprit et ce règlement.

Pour participer au jeu, il convient de s'abonner à la page Facebook ou Instagram de 3D Dental Store et Protheshit, puis de liker, partager et commenter en identifiant 3 amis un post de la société organisatrice sur Facebook ou Instagram entre le lundi 27 mars à 00h00 et le dimanche 7 avril 2024 à 23h59.

Il est accepté une seule participation par personne physique ou morale.

Toute participation, incomplète, frauduleuse, non conforme au présent règlement, comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant écarté ne pourra prétendre à aucune dotation.

Article 4 / la dotation

Les lots mis en jeu sont les suivants :



-

- Lot 1: 1 licence Exocad Standalone de 1 an avec le module PartialCad d'une valeur de 1632€
 TTC
- Lot 2 : 1 journée de formation en groupe avec Gabriel Sirbu d'une valeur de 1200€ TTC
- Lot 3: un bon d'achat d'une valeur de 150€ TTC sur le site 3D Dental Store
- Lot 4 à 8 : 5 Codes promotion valables 3 mois de -5% pour toute commande inférieure à 200€TTC sur le site 3D Dental Store

La dotation est non modifiable, non échangeable, non remboursable et elle ne peut faire l'objet d'une contrepartie financière.

La valeur de la dotation est établie en date de la rédaction du présent règlement et elle ne saurait faire l'objet d'une quelconque contestation ou revalorisation.

Article 5 / la désignation du gagnant

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 11 avril 2024 dans les locaux de la société Organisatrice. Il sera sélectionné 8 gagnants parmi les personnes ayant participées au jeu et ayant respectées les délais et les exigences du présent règlement.

Le gagnant de la dotation sera informé par voie électronique ou téléphone.

Article 6 / la remise du lot

Les modalités de remise du lot seront communiquées au gagnant après le tirage au sort. Le lot lui sera adressé par transporteur dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date du tirage au sort.

L'organisateur du jeu ne saurait être tenue pour responsable du retard ou de la perte du lot en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de sa destruction totale ou partielle par ce type de transport.

Article 7 / la politique de confidentialité

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation au traitement informatique de leurs données.

Pour exercer ces droits sur le traitement des données dans le cadre du jeu, il convient de contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la société Organisatrice.

Par mail: protectiondesdonnees@3ddentalstore.fr

Par voie postale:

3D DENTAL STORE

Monsieur le Délégué à la Protection des données



75 route de Lyons-la-Forêt 76000 ROUEN

Pour participer au tirage au sort, la collecte de données est obligatoire. Par conséquent, toute personne qui exercera son droit à la suppression des données les concernant avant le tirage au sort renoncera tacitement à sa participation au jeu.

Article 8 / l'acceptation du règlement

La participation au jeu « LA LOTERIE 3D DENTAL STORE » implique l'acceptation du présent règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à toute contestation contre les décisions de la société Organisatrice.

Les participants autorisent la publication, à des fins publicitaire et commerciales, de leur nom, de leur localité et de leur image sans pouvoir prétendre à une contrepartie financière.

Article 9 / la modification du jeu

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à tous moments à la modification du jeu par un avenant au règlement. La société Organisatrice se réserve également le droit d'interrompre momentanément ou définitivement le jeu sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée.

Article 10 / l'accès au règlement

La participation au jeu « LA LOTERIE 3D DENTAL STORE » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci est disponible et accessible gratuitement à toute personne via l'adresse : https://3ddentalstore.fr/reglement-loterie-commerciale

Article 11 / Les droits de reproduction et droits d'auteur

Conformément aux lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1995, la reproduction, même partielle, de des éléments graphiques et rédactionnels composant le jeu, sont strictement interdites sans autorisation préalable. Les marques et/ou noms de produits mentionnés au titre de la citation sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Article 12 / la loi applicable

Le jeu et son règlement sont soumis à la loi française. Les litiges auxquels ils pourraient donner lieu, concernant notamment la validité ou son interprétation sont soumis à la des juridictions selon les règles de droit commun.

